

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN-GOËLE (S & M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

24 Mai — Le monde médical, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau fête au Trocadéro, le centenaire de la création de l'Internat.

— L'inauguration du monument, à Washington, donne l'occasion de nombreuses démonstrations d'amitié entre la France et l'Amérique.

25 Mai. — Le président de la République, revenant de Cronstadt s'arrête à Copenhague, où, malgré ses quatre-vingt-quatre ans, le roi Christian vient au devant de M. Loubet à bord du Cassini. Au déjeuner offert par le roi de Danemark, deux toasts des plus cordiaux sont portés par les deux chefs d'Etat.

— Le général André inaugure, à Valenciennes, le monument élevé à la mémoire du sculpteur Gustave Crauck, commémoratif du siège de 1793.

26 Mai. — Départ des ministres pour Dunkerque où ils vont recevoir M. Loubet, et arrivée en cette ville des députés envoyés par le roi des Belges pour saluer le Président de la République française.

27 Mai. — M. Loubet rentre à Paris, après avoir reçu à Dunkerque où il a débarqué, un accueil enthousiaste.

— Les résultats définitifs des élections belges donnent une majorité de voix au parti catholique.

— La révolution est terminée à

Haiti où un gouvernement provisoire est constitué.

28 Mai — Le ministère est informé par le gouverneur intérimaire de la Martinique que dans la soirée du 26 mai, une nouvelle éruption, très violente, s'est produite et a occasionné une grande panique à Fort-de-France.

29 Mai. — M. Balfour annonce aux Communes anglaises qu'il sera probablement en mesure lundi, de faire une communication sur les affaires Sud-Africaines. On croit généralement à Londres à la conclusion prochaine de la paix.

30 Mai. — M. Loubet visite l'exposition des moteurs et appareils d'éclairage à l'alcool, installée dans la galerie des machines et la salle des fêtes du Champs-de-Mars. Le président de la République est reçu par M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, les organisateurs du concours et les membres du jury.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le Conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier sous la présidence de M. Démar, maire, assisté de M. Moreau, adjoint, de MM. Dupille Léonor, docteur Studer, Vincent Emilien, Corvisier Gustave, Lemarié, de Chalamert, Duru, Pigeaux,

Chenevat, Sacy, Thonnerieux, Dupille Charles, Fourie.

Absent : M. Michel, excusé.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté sans observations, a eu lieu la désignation des secrétaires, MM. Dupille Léonor et Michel.

M, le Maire donne ensuite communication du compte administratif de 1901, s'élevant en

Recettes. 55.090 fr. 57

Dépenses. 48.924 fr. 96

soit un excédent de 6.165 fr. 61

dont l'emploi a été indiqué séance tenante.

Le projet de budget a été arrêté à la somme de 42.248 fr. 08.

Au cours de l'énumération des articles du budget, M. Vincent a proposé qu'à l'avenir l'entrepreneur chargé de l'élagage des arbres des promenades soit tenu d'enlever, à bref délai, les branchages provenant de son travail.

Le même membre a demandé la remise en état du banc situé vis-à-vis le lavoir.

M. Thonnerieux a demandé qu'une clef des robinets de distribution d'eau soit déposée à la mairie, afin qu'en cas d'incendie ou de besoin urgent, on ne soit pas obligé, comme cela a eu lieu à diverses reprises, de se mettre à la recherche du préposé au service des eaux.

M. Vincent a insisté pour qu'une amélioration sérieuse soit apportée au caniveau destiné à conduire les eaux de la rue du Sauvage à la descente de la Saine Fontaine. A son avis, on devra trouver le moyen d'établir une conduite souterraine dans la traversée de la rue Victor Offroy, afin d'éviter aux dégradations qui se produisent infailliblement en temps d'orage et

aux accidents qui pourraient se produire par la gelée.

Ces observations sont prises en considération et, dit M. le Maire, il leur sera donné suite en temps utile.

L'arrêté de M. le Préfet, dont il est donné lecture arrêté à 6.156 francs la somme nécessaire pour le service des chemins vicinaux pour l'année 1903.

M. le Maire est autorisé à demander à M. le Préfet que les travaux des chemins vicinaux soient exécutés en régie.

Le compte administratif de l'Hospice est approuvé par le conseil.

Il s'élève en recettes avec la réserve à la somme de 39.458 fr. 62 et en dépenses à 16.749 fr. 94 soit un excédent de 22.708 fr. 68

Le projet de budget pour 1903 est arrêté à la somme de 16.985 fr.

Il est donné lecture de la lettre de M. le Préfet, sollicitant de la ville l'ouverture d'une souscription en faveur des sinistrés de la Martinique.

Le Conseil décide qu'une souscription sera ouverte à la mairie et que la ville s'inscrira pour une somme de 400 francs.

M. le Maire fait part de la démarche de M. le curé-doyen, en vue de faire un service funèbre à l'intention des victimes de la catastrophe de la Martinique.

Ce service auquel assisterait le conseil municipal aurait lieu un jour de la semaine prochaine, au choix de l'assemblée municipale.

Cette proposition soulève quelques observations, et finalement le Conseil décide que ce service aura lieu le Jeudi 5 Juin à 11 heures et qu'il y assistera en corps, de même que les Pompiers, la Fanfare municipale et les fonctionnaires qui voudront bien se

joindre au cortège qui se réunira à l'hôtel-de-ville.

Le renouvellement des commissions des finances, des fêtes, des écoles, des chemins, et des travaux ne donne lieu à aucun changement.

Enfin, le conseil après avoir voté précédemment le principe d'une subvention en faveur du mécanicien de l'usine des eaux, fixe le quantum de cette subvention à 50 francs.

Avant de lever la séance, M. le Maire demande à M. le docteur Studer ce qu'il peut apprendre de nouveau au conseil, touchant son projet de chemin de fer.

Le Docteur répond que sans les incidents qui se sont produits dans le cours de l'année dernière il est assez probable que les difficultés pendantes seraient résolues, et qu'il n'y aurait plus qu'à prendre les dernières dispositions pour l'exécution de la ligne, tandis que nous en avons été réduits à renouveler des démarches dont le résultat, bien qu'à peu près assuré peut se faire attendre pendant quelques mois encore.

En ce qui concerne le projet de tramway qu'il serait question de lui opposer, l'honorable conseiller déclare qu'il ne s'y rallierait qu'à la condition qu'il soit dûment établi qu'il présente des avantages sérieux sur celui qu'il préconise. Il déclare, toutefois, qu'il ne se dessaisira sous aucun prétexte, au bénéfice d'une nouvelle entreprise, des documents qu'il a réunis, de même que des actions qui lui ont été souscrites et dont les reconnaissances seraient restituées à leurs souscripteurs, dans le cas où son projet serait définitivement abandonné.

La séance est levée à quatre heures.

THIEUX

A l'occasion de la Fête, M. Th. Louyot fabricant de Cycles informe les Cyclistes qu'il organise une course à bicyclette pour le Dimanche 8 Juin 1902.

La course est absolument gratuite et tous les cyclistes, sans exception, peuvent y prendre part.

Elle aura lieu sur un parcours de 8 kilomètres environ.

Inscription le jour de la course à 2 heures.

Course à 4 h. — Distribution des prix à 5 heures.

Les prix qu'on peut voir chez M. Louyot sont au nombre de 35 et comprennent ; 3 lanternes à acétylène ; 3 lanternes à pétrole, etc.

JULLY

C'est aujourd'hui, Dimanche 1^{er} Juin, à midi qu'aura lieu au collège le 73^e banquet annuel des élèves de Jully.

Départ de Paris-Nord 9 h. 18 du matin

SAINT-MARD

La fête patronale de cette commune a lieu aujourd'hui dimanche et lundi 2 juin.

Le programme comprend :

Jeux et Divertissements divers. — Le soir à 3 heures 1/2, Grand Concert musical, donné par la fanfare "l'Avenir" de Saint-Mard. — A 8 heures 1/2 Grand Bal champêtre. — Le lendemain lundi continuation de la fête — Le soir à 2 heures Bal d'Enfants, à 8 heures, bal comme la veille.

MITRY-MORY

Les élections municipal complémentaires n'ont donné, dimanche, qu'un résultat partiel. Deux candidats



Société d'histoire et d'archéologie de Senlis

Notice : 21327

CB : 12344

SHAS



0 000000 123440

ont été élas : MM. Nider, marchand de vins et Leblanc, comptable.

Dimanche prochain, scrutin de balotage pour les deux autres vacances.

NANTOUILLET

Une souscription publique organisée par le conseil municipal de Nantouillet, en faveur des sinistrés de la Martinique a produit la somme de 170 fr. 10 c. La population de cette commune a montré le plus grand empressement à souscrire, et tout le monde depuis le plus riche jusqu'au plus pauvre a donné son obole pour venir, dans la mesure du possible, au secours de nos malheureux frères de la Martinique.

Le violent orage qui a éclaté jeudi soir a causé dans les environs de Dammartin quelques dégâts et a fourni une quantité considérable d'eau qui, à Nantouillet a envahi quelques habitations.

Fort heureusement, cette inondation partielle n'a pas eu d'autres conséquence que de nécessiter un travail de plusieurs heures aux propriétaires des immeubles envahis par les eaux, et notamment à M. Guyon qui se serait volontiers passé de ce labeur inattendu.

OISSERY

Dans la nuit du 25 au 26 courant, six suisses réunis chez le cabaretier Gobeli chantaient des chansons de leur pays.

Un groupe de consommateurs, composé d'habitants de la localité, était attablé non loin d'eux et les écoutait.

A un moment donné un ouvrier de la scierie, croyant que les suisses disaient du mal des français dans leurs chansons s'écria : « Nous sommes en

France, ici, il faut chanter en français ».

Sur une réplique assez vive des individus interpellés, une bagarre se produisit et les deux bandes sortirent de la maison pour se battre.

Il est assez difficile de savoir ce qui se passa. Les gendarmes dans leur enquête ont constaté que le nommé Baumann avait reçu un coup violent sur le côté droit de la bouche ; Perren a reçu également des coups dans la figure ; Chevreau a été frappé par le nommé Pfander avec le goulot d'une bouteille que ce dernier venait de casser sur la tête du nommé Vacher, Benoist Bourgeois a reçu un coup de bouteille sur la tête et des coups de couteau dans les bras et les jambes.

Hippolyte Drugeon, âgé de 45 ans manouvrier, a 4 dents cassées, le nez fendu et une blessure à la tête.

Le nommé Pfander, considéré comme le principal coupable a été mis en état d'arrestation.

CHARNY

Dans la nuit du 18 au 19 mai, vers 2 heures et demie du matin, le jeune bouvier, Sautereau Henri, 20 ans, au service de M. Garnier, sortant du bal retournait à la ferme de son patron avec ses camarades : Germain Jean, 48 ans, charretier et Deilleux Henri, 24 ans, ouvrier : ils suivaient la rue de l'église, lorsqu'ils rencontrèrent l'ouvrier agricole belge Coppens Florent, 22 ans, au service de M. Piot, qui bouscula Germain en passant. Celui-ci dit tout haut : Tu pourrais bien faire attention ? Le belge s'arrêta un instant, puis revenant sur les ouvriers français, il porta, sans autre explication un coup de couteau au-dessus de l'œil droit à Sautereau, qui lui

donna une poussée et le renversa.

Coppens s'étant relevé, se sauva sans demander son reste.

La gendarmerie de Claye, avertie, vint pour interroger le belge : mais celui-ci était parti, laissant ses effets avec l'intention de venir les chercher plus tard. Il est vraiment déplorable de voir avec quelle facilité ces ouvriers étrangers jouent du couteau en France.

CLAYE

Nous empruntons à notre confrère du *Seine-et-Marne* le compte-rendu de la fête donnée dimanche dernier à Claye, à l'occasion de la remise du drapeau à la Section des Vétérans des armées de terre et de mer et à la société de Gymnastique « la Fraternelle » de Claye.

Des trois heures et demie, chacun est à son poste sur la place de l'Hôtel de Ville, tandis que sur le vaste parterre de la mairie, les membres du Conseil municipal et de la Commission des fêtes, les Vétérans de Meaux, les officiers de réserve et de territoriale de la commune, les présidents des sociétés locales et les invités se rangent autour de M. Gaston Menier, député, et de M. Pelletier, maire de Claye.

Dans la foule, sur la place, nous remarquons nombre de sociétés des environs, l'Harmonie de Noisiel, entre autres, qui a bien voulu prêter son concours à la fête et qui doit se faire entendre tout à l'heure.

On rit, on chante et on bavarde pendant l'attente et l'on sent qu'une atmosphère de gaieté, de cordialité, de joie véritable plane sur tout le monde.

Mais voici que la sonnerie « au champ » se fait entendre et que M. Menier remet au maire de Claye le drapeau des vétérans.

Le silence se fait subitement tandis

que le député prononce une vibrante et patriotique allocution.

M. Menier salue d'abord l'étendard tricolore qui symbolise toutes les gloires de notre France aimée et auquel jusqu'à l'heure de notre mort nous devons rester passionnément attachés. Il félicite tous les hommes de bonne volonté qui ont eu la belle et grande idée de se grouper, dans un sentiment d'attachement à la patrie, pour perpétuer le souvenir des heures héroïques qui les réunissent jadis au combat.

M. Menier évoque quelques-uns de ces souvenirs et montre, avec une émotion communicative, quelles étapes triomphales le drapeau français a parcouru depuis 1789. Certes il y a dans notre histoire des pages douloureuses mais si le drapeau tricolore n'a pas toujours été à la victoire il a du moins porté dans toutes les parties du monde les grandes idées de progrès, de justice, d'humanité, issues de la Révolution française, il a fait resplendir comme il a fait aimer et respecter partout le nom de la France.

Ce drapeau là, c'est le drapeau de tous les Français : personne n'a le droit de monopoliser les grandes et généreuses idées qu'il représente ; il ne doit pas couvrir de ses plis les agitations impuissantes d'un parti, mais il doit au contraire être un point de ralliement pour tous ceux qui, en dehors de nos luttes passagères et de nos vaines discordes, conservent au cœur l'amour de la France, de la République, de la Patrie.

Ces chaudes paroles sont couvertes d'applaudissement. Des vivats retentissent dans la foule. On acclame le vaillant député.

M. Pelletier prend à son tour la parole. Il rappelle comment la population de Seine-et-Marne et en particulier les combattants de la Brie surent faire leur devoir en 1870. A cette

occasion, il donne lecture de l'ordre suivant que le colonel de Courcy adressait aux troupes mobiles du département à l'issue de la campagne. C'est là un document précieux, vieux de 31 ans déjà, dont la lecture fait monter des larmes d'orgueil et de joie aux yeux de ceux qui pendant la funeste guerre surent faire si héroïquement leur devoir.

Voici cet ordre.

Paris le 5 Mars 1871.

ORDRE

Officiers et soldats du régiment de Seine-et-Marne, vous êtes arrivés au terme de votre mission, chacun de vous va retrouver ses foyers.

Dans une pénible campagne, dévouement, courage, privations, dangers, rien ne vous a été épargné; partout, vous avez été à la hauteur des espérances fondées sur vous.

Dans la journée du 19 Janvier, votre belle conduite sur le plateau de Garches vous valait cette citation de votre général: « Le régiment de Seine-et-Marne mérite d'être signalé pour sa belle conduite, et l'on peut compter sur lui comme sur de vieilles troupes. »

Officiers et soldats, votre Lieutenant-Colonel vous fait ses adieux: ne l'oubliez pas, car il ne vous oubliera jamais.

Il vous remercie tous du concours que vous lui avez donné pour mener à bien la lourde tâche qui lui était confiée. Maintenant que tout est fini, soyez dans vos pays aussi bons citoyens que vous avez été bons soldats, et si, un jour, votre chère patrie demande de nouveaux sacrifices, je vous connais assez pour savoir qu'elle aura toujours dans Seine-et-Marne de fiers enfants prêts à la venger.

Si, à cette heure-là, votre Lieutenant-Colonel est de nouveau appelé au milieu de vous, vous pouvez compter sur lui, car notre devise commune, à vous comme à lui, sera toujours: l'honneur et Patrie.

Votre Lieutenant-Colonel

Signé: de Courcy.

Où! certes, si la patrie demandait un jour de nouveaux sacrifices les enfants de la Brie seraient tous prêts à

lui prêter leurs bras, comme ils le seraient s'il le fallait, à lui donner leur vie.

Mais voici que M. Menier, lui aussi demande à donner lecture d'un ordre de bataillon adressé aux mobiles de Seine-et-Marne, le 5 mars 1871.

Cet ordre, l'honorable M. Pelletier le connaît, mais sa modestie l'a empêché de le lire à la suite de l'autre.

C'est que l'adjudant Pelletier y est cité parmi ceux qui dans le bataillon de Meaux, firent preuve particulière de courage, de sang-froid et de dévouement.

M. Menier répare cette omission et d'une voix émue fait la lecture suivante:

2^e Bataillon des Mobiles de S-et-M.
5 Mars 1871

ORDRE

Au moment où nous allons rentrer dans nos foyers, le commandant est heureux de pouvoir témoigner à tous sa satisfaction.

La bonne volonté dont chacun a fait preuve dès le début n'a pas failli un instant, malgré les dures épreuves que nous avons eues à supporter.

Le bataillon de Meaux a assisté à presque tous les combats qui ont eu lieu sous Paris, à Bry, à Champigny, à Drancy, comme à Buzenval, les enfants de la Brie ont prouvé largement ce que l'on pouvait attendre de leur courage et de leur dévouement.

Tous avaient fait le sacrifice de leur existence pour délivrer le sol de la patrie, et ont accompli leur devoir avec un grand désintéressement.

Le commandant regrette de n'avoir pu obtenir de récompense que pour un petit nombre. Parmi eux, il aurait été heureux de voir figurer les noms de M. le capitaine Vieille qui, à Petit-Bry, a enlevé d'une manière brillante toute sa compagnie;

M. le capitaine Lajolois qui après l'affaire de Buzenval, où il s'était montré si vigoureux, a passé la nuit dans le parc avec sa compagnie et n'en est sorti qu'un des derniers;

MM. les lieutenants de Moustier et Fortier dont l'énergie a été remarquée surtout à l'affaire de Petit-Bry;

M. le docteur Joly, dont le dévouement ne s'est pas démenti un seul instant;

L'adjudant Pelletier, le sergent-major Leconte, les sergents Maret, Maillard et Marin et tant d'autres qui ont su se faire apprécier par leur sang froid et leur exemple.

Aujourd'hui que la lutte est terminée, que chacun reporte dans son village comme citoyen, les qualités qui comme soldat lui ont valu l'estime et l'affection de ses chefs

Votre commandant,

Signé: Testard.

On applaudit à tout rompre. M. Pelletier paraît très vivement ému.

M. Menier poursuit son discours. Il est heureux d'évoquer ces patriotiques souvenirs. Il n'a pu s'engager en 1870 parcequ'il n'avait que 45 ans et demi mais il adresse son salut respectueux à ceux qui sont tombés dans les plis du drapeau et qui dorment leur dernier sommeil en de lointains cimetières.

Il rappelle ce que le gouvernement de la République a fait pour l'armée et la marine depuis la guerre allemande. La France maintenant est forte et peut envisager avec confiance les pires éventualités.

On sait d'ailleurs qu'il faut compter avec elle. Une puissante nation a recherché son amitié et son alliance. Hier encore le drapeau français et le Chef respecté de l'Etat étaient salués et acclamés par les populations amies de la Russie.

Nous pouvons être légitimement fiers des résultats auxquels ont abouti les efforts persévérants des républicains. L'armée française, si forte si courageuse, si disciplinée, met la nation à l'abri des aventures et est la plus sûre garantie de la paix.

Restons attachés à l'idée du grand patriote Gambetta: « N'oubliez jamais » et regardons l'avenir avec confiance, car nous pouvons nourrir de

grandes espérances sur les destinées de notre patrie.

M. Menier termine par les cris de « Vive la République, vive la France, vive l'armée. »

Le trésorier des vétérans donne lecture du compte-rendu financier qui est approuvé.

Le docteur David, président de la « Fraternelle » qui reçoit le drapeau de la société prononce également un discours.

M. Menier répond que c'est la gymnastique et les exercices du corps qui prépare les bons soldats; on fait ainsi des hommes vigoureux, souples, endurants, adroits, aptes aux combats.

Il faut songer en effet que l'enfant d'aujourd'hui sera le soldat de demain et l'y préparer par les moyens possibles. La gymnastique, à ce point de vue, rend tous les services que l'on attend d'elle. M. Menier cite l'exemple des Boers, ces rudes campagnards qui grâce aux habitudes prises depuis l'enfance font de si remarquables guerriers: il faut donner un peu de cette éducation musculaire à la jeunesse française.

Enfin M. Couilliard, vice-président des vétérans prononce d'une voix forte une allocution qui est vivement applaudie et la cérémonie officielle est terminée.

Les sociétés se forment en cortège pour défilé en ville. La foule se groupe à leur suite et bientôt un long cordon grouillant, riant, chantant, serpente dans les rues.

Mais tout le monde se retrouve vers 6 heures sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour entendre le concert donné par l'Harmonie de Noisiel.

L'excellente société, si justement réputée comme l'une des meilleurs de France, exécuta avec la sûreté, l'impeccabilité qu'on lui connaît, un programme attrayant et varié.

Chaque morceau de ce programme est salué de bravos vigoureux et de chaleureuses acclamations.

A 7 heures, un banquet par souscription réunissait encore une fois les présidents des sociétés ayant pris part à la fête et les notabilités de la commune.

La journée se terminait par une retraite aux flambeaux et un grand feu d'artifice tiré sur le canal de l'Ourcq.

Elle avait été laborieusement mais agréablement remplie et l'on peut dire que chacun en emportait le meilleur souvenir.

Ernest Chaise, journalier, assistait à une réunion électorale tenue à Claye dans la première quinzaine d'avril, et se faisait remarquer par des interruptions plus ou moins maladroites.

L'appareteur essaya de faire appel à ses sentiments de dignité, mais hélas!

Chaise avait bu un coup et il acheva de se perdre dans l'estime du garde auquel il répondit : « J'ai droit ici au même titre que vous et je vous en mets la preuve sous les yeux ! 25 fr. d'amende et la loi de sursis.

Certificat d'études

Les examens du certificat d'études primaires sont fixés aux dates ci-après pour les cantons de Dammartin et de Claye :

Mardi 17 juin. — Claye (filles).

Mercredi 18 juin. — Claye (garçons)

Vendredi 27 juin. — Dammartin (garçons et filles).

Concours musical

La société des fêtes et les sociétés musicales de la Ville de Lagny-sur-Marne organisent pour le dimanche 6 Juillet prochain, un grand concours

d'Orphéons, d'Harmonies et de Fanfare sous la présidence de M. le sous-préfet, de M. Menier, député, et sous les auspices de la Municipalité.

Le comité d'organisation desireux de recevoir dignement les sociétés musicales adhérentes a décidé d'en limiter le nombre aux trente premières inscrites.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 25 au 29 Mai 1902

NAISSANCES

26 mai. — Jeanne-Eugénie, fille de Arthur-Honoré Montauban, maçon, et de Louise-Eugénie - Désirée Cumus, son épouse.

26 mai. — Angèle-Jeanne, fille de Jean-Marie Congy, tailleur, et de Marie-Adèle-Léontine Berthault, son épouse.

MARIAGES

26 mai. — Entre Louis-Augustin Gatte, 42 ans, rentier, à Othis, et Louise-Juliette Pillan, 29 ans, couturière à Dammartin

Aux guichets de la gare d'A. . . :

— Une troisième pour Châlons.

— Le train qui va partir est un express qui n'a pas de troisième classe, répond l'employé.

Alors le voyageur, voulant faire le plaisant :

— Si c'est comme cela, donnez-moi une quatrième.

— Avez-vous votre muselière ?

Jolie MAISON de Campagne

avec Petit Jardin, Courie et Remise, à DAMMARTIN, Grande rue, N° 162 à VENDRE ou à LOUER

Bail à volonté

S'adresser à M. AUBRY, Aubergiste.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE